YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/CL/EN

DECISION N° 2005/12

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "EMMA DAUMAS" conclu avec la Société LPLC Productions.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise une représentation du spectacle "EMMA DAUMAS", le samedi 21 mai 2005 à 20h30, dans la salle polyvalente du CEC - 2, rue Marc Sangnier à YERRES,

DECIDE

DE conclure et signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu avec la société LPLC Productions – 27, rue Clavel – 75019 PARIS, représentée par Monsieur Christophe BOULETen sa qualité de Gérant, pour un montant de 13 475,00 € H.T. soit 16 116,10 € TTC,

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2005,

Fait à Yerres, le 11 janvier 2005

REÇU LE
21 JAN. 2005
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE MELUN

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération